



Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST
Secrétariat : Route de La Souterraine – BP 27 –
23400 MASBARAUD-MERIGNAT

Délibération n° 2014/03/18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE

SEANCE DU 6 MARS 2014

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
48	48	35

DATE DE LA CONVOCATION

26 février 2014

L'an deux mille quatorze, le 6 mars, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente, commune de Bosmoreau-les-Mines, sur la convocation en date du 26 février 2014, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM. SIMON-CHAUTEMPS, BOUEYRE, JOUHAUD, RIGAUD, COULON, CHAPUT, ARTHUR, LALANDE, MICHAUD, LEGROS, DUGAY, ROYERE Joël, MEUNIER, PETIT COULAUD, PEROT, COUSSEIROUX, CUISSOT, RABETEAU, CADROT, CALOMINE, LAIGNEAU, MERLYNCK, LABORDE, TIXIER, PATEYRON
MMES SPRINGER, CHAUVAT POUGET, JOUANNETAUD, SALADIN, COULAUD, CHENEVEZ, PATEYRON, BATTUT

Suppléants :

MM. AGUIRRE, VIREVILLE, FAURILLON
MME CHEYPE

Excusés :

MM. FLOIRAT, SCAFONE, PAMIES, MEYER, MONNIER, LAKROUF
MMES BATTISTON, CAPS, LECLERC

M. CHAUSSADE donne procuration à Mme COULAUD

Objet : Approbation du plan de financement pour la conception et l'impression d'un document de promotion touristique dédié aux camping-caristes et demande de financement au GAL LEADER SOCLe.

Le Président informe que la Communauté de Communes souhaite réaliser un guide d'accueil pour les camping-caristes afin de valoriser les sites et activités touristiques du territoire intercommunal, de les informer sur les services existants et de promouvoir les 8 aires de services et de stationnement dédiées aux camping-cars (réalisées ou en cours de réalisation par la Communauté de Communes, maître d'Ouvrage).

En plus de diffuser l'ensemble de ces informations, un à plusieurs circuits routiers seront proposés afin d'organiser le séjour des camping-caristes sur l'ensemble du territoire intercommunal, d'en augmenter la durée et d'utiliser au mieux le réseau d'aires de services existantes. L'objectif global est d'améliorer leur accueil afin d'optimiser les retombées économiques pour le territoire. Le guide sera composé d'environ 40 pages et sera diffusé par l'Office de Tourisme Intercommunal.

Le Président précise que ce projet s'inscrit dans une démarche globale de valorisation des attraits patrimoniaux majeurs des 20 communes membres de la Communauté de Communes et du développement du tourisme sur le territoire.

Ce guide est complémentaire au guide touristique intercommunal édité par l'office de tourisme intercommunal et aux guides et topoguides dédiés aux randonneurs.

Des financements peuvent être sollicités au titre du dispositif n°313 du Plan de Développement Rural Hexagonal intitulé « promotion des activités touristiques » du programme LEADER du GAL SOCLE. Le projet de valorisation et de promotion concerne l'ensemble du territoire intercommunal ; toutefois, une partie du territoire concerné ne relève pas du territoire du GAL SOCLE : sur les 20 communes, 15 sont situées dans le périmètre du GAL SOCLE.

Le montant estimatif total de l'opération s'élève à hauteur de **3 461,00 € H.T.**

La dépense éligible pour le GAL SOCLE est de **2 595,75 € H.T.** Le détail du calcul de cette assiette est le suivant :

- 15 communes sont situées sur le territoire du GAL SOCLE (sur les 20 au total), 75 % du territoire est donc éligible. Le montant de la dépense relative à cette opération est de 3 461,00 € H.T ; le montant de la dépense éligible est donc de 2 595,75 € H.T.

Le Président propose donc de solliciter le GAL SOCLE pour l'attribution d'une aide financière d'un montant de **1 427,66 € H.T.** soit 55% du montant de la dépense éligible de 2 595,75 € H.T.

Le plan de financement est le suivant :

Dépense en € H.T.	Recettes en € H.T.
guide d'accueil pour camping-caristes : 3 461,00 € H.T. dont dépense éligible LEADER GAL SOCLE : 2 595,75 € H.T.	Financement LEADER GAL SOCLE - 41,25 % (55% d'une assiette éligible de 2 595,75 € H.T.) : 1 427,66 € Autofinancement Communauté de Communes - 58,75 % : 2 033,34 €
TOTAL DES DEPENSES : 3 461,00 € H.T.	TOTAL DES RECETTES : 3 461,00 € H.T.

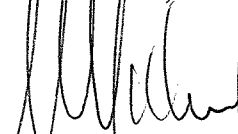
Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil Communautaire :

- ↪ approuve le plan de financement de l'opération tel que présenté dans la présente délibération ;
- ↪ autorise le Président à solliciter une subvention auprès du GAL SOCLE ;
- ↪ autorise le Président à engager les crédits nécessaires pour la conception et l'impression d'un document de promotion touristique dédié aux camping-caristes;
- ↪ autorise le Président à signer tout autre document relatif à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,
A Masbaraud Mérignat, le 7 mars 2014

Pour copie conforme

Le Président,



Jean-Claude MICHAUD